



# CARSAT SINISTRÉE, UNE MISSION EXPRESSE



## La caisse d'assurance retraite Carsat Auvergne Moulins (03) a été dévastée par un incendie en début d'année 2017.

DI Environnement est alors intervenue pour dépolluer et désamianter le bâtiment. Cette intervention après sinistre se devait rapide, nécessitant donc la participation d'un grand nombre d'opérateurs et une organisation sans faille.

On pourrait parler d'un comble pour une caisse d'assurance retraite. Suite à un incendie, le bâtiment a dû être **dépollué** avant d'être **désamianté**.

Les suies liées à l'incendie ont engendré une pollution, mais surtout, les fibres d'**amiante** contenues dans les murs, le sol, etc... se sont dispersées. Les équipes de **DI Environnement**, spécialisées dans le désamiantage et la dépollution, ont dû intervenir dans un délai très court comme à chaque fois en cas de sinistre « pour sauver le plus de choses et limiter les risques sanitaires ».

Le site n'était pas diagnostiqué de manière conventionnelle entre guillemets puisque les MPCA étaient dégradés », explique Hugo Rosati, Directeur Général. Les opérations ont donc été scindées en deux étapes : « C'est une question d'organisation ».

De mai à septembre 2017, les opérateurs de DI Environnement sont intervenus avec comme directive claire : un mois de dépollution et quatre mois de désamiantage.

Une fois la problématique **dépollution** et **désamiantage** traitée, la démolition de la toiture et la sécurisation structurelle du bâtiment ont pu démarrer.

### 1ère étape : curage et dépollution

Ce ne sont pas moins de trente opérateurs qui ont été mobilisés sur ce chantier. Deux bâtiments étaient concernés.

Pour ne prendre aucun risque et avant de connaître les taux d'empoussièrement, les équipes étaient vêtues des équipements

de protection individuelle maximum, notamment de masques à adduction d'air.

« Il était urgent de nettoyer les matériaux sinistrés et de les évacuer », insiste le Directeur Général. La gestion des

volumes a alors constitué la première difficulté. « À titre d'exemple, les faux-plafonds ne représentaient aucun danger, mais suite au sinistre, ils se sont révélés dangereux », se souvient Hugo Rosati. De même, les cloisons,

pourtant inoffensives au départ, ont dû être retirées car elles auraient gêné les travaux de désamiantage. En tout, le **curage** des deux bâtiments représente une surface de 11 000 m<sup>2</sup>.

## 2ème étape : désamiantage

DI Environnement considère qu'une bonne organisation de chantier est gage de réussite. Les opérateurs ont donc procédé par phasage pour préparer les zones dans lesquelles intervenir.

« Cette préparation est longue et représente près de 60 % du temps du chantier », note Hugo Rosati.

Les zones étant vastes, les opérateurs ont mutualisé les espaces en travaillant chacun de leur côté, mais dans une même pièce « de 200 m<sup>2</sup> à 2 000 m<sup>2</sup> ce qui nous a permis de mettre en place nos installations sur-mesure. Nous avons opéré un vrai zonage », détaille Hugo Rosati. Quand une équipe préparait les sas dans une pièce, une autre terminait le désamiantage de la pièce précédente et le désamiantage du bâtiment.

Le bâtiment A comptait 9 790 m<sup>2</sup> de dalles de sol et colles, 1 200 m<sup>2</sup> de faïence, et 300 mètres linéaires de conduits en amiante-ciment, sans compter les 250 ml de joints mastics des gardes corps et l'ensemble des portes ascenseurs.

Pour le bâtiment B, c'est 5 830 m<sup>2</sup> de dalles au sol ainsi que 100 ml de conduit amiante-ciment. Les deux bâtiments abritaient également l'encoffrement de 580 joints de vitrage de façade. Une fois dépollué, le site était donc prêt à accueillir les installations liées au désamiantage.

Au niveau du matériel, des extracteurs d'air de 20 000 m<sup>3</sup> ont été installés, les opérateurs se sont servis de ponceuses radiocommandées et d'un système de récupération des poussières avec un sac de type « Longopac ».

Du côté des particularités, le maître d'ouvrage ne voulait pas d'un désamiantage en sous-section 3 pour la façade, alors les opérateurs amiante ont procédé à l'encoffrement d'une partie des fenêtres et des joints. Une centaine de body-bennes ont été remplies, un « nombre conséquent pour un chantier classique, mais tout à fait normal pour un sinistre, affirme le jeune directeur. Nous estimons à 150 voire 200 tonnes de déchets d'amiante retirées », estime Hugo Rosati.

Les travaux pour la remise à neuf vont débiter après le désamiantage, terminé en septembre 2017.

## ZOOM : Libérer les zones à 0 fibre comptée

Conformément à la réglementation en vigueur, les zones ont été libérées à moins de 5 f/L. Seulement, DI Environnement

« s'oblige » à aller plus loin en libérant les zones à 0 fibre comptée dans les analyses. Et pour aller au-delà, les opérateurs ne lésinent pas sur les procédés de nettoyage pour garantir une restitution parfaite.

Pour le bâtiment de la Carsat, les équipes ont procédé à un nettoyage humide en raison du nombre des dalles



de sols et colles, donc de leur surface lisse, ils ont utilisé des chiffons humides et des jets, à haute et basse pression.

Ils ont également fixé les fibres sur les confinements grâce à un agent fixant, lui-même dépolarisé.

## DI Environnement en chiffres :

21 ans d'**expérience**

320 collaborateurs

8 200 **chantiers**

40 millions de CA réalisés en **désamiantage**

*Source : Dimension Amianter Janvier – Février 2018. Par Andréa Devulder.*

